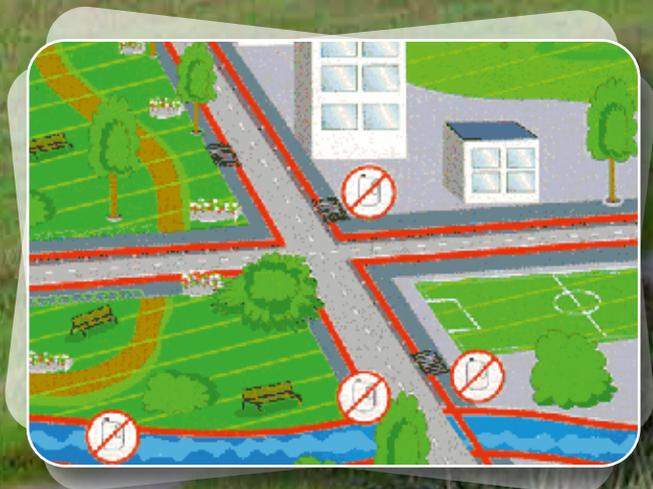


# ici & l'Aa

**Collectivités,  
professionnels  
et particuliers :**

# Comment économiser l'eau ?





## L'eau, un « patrimoine commun » à protéger

Longtemps considérée comme abondante, l'eau est aujourd'hui perçue comme un bien limité en raison de sa qualité menacée. De multiples acteurs sont concernés par la gestion de la ressource. La Commission Locale de l'Eau du SAGE représente justement un lieu d'échanges d'expériences et de réflexions pour que chacun puisse agir tout en économisant l'eau : les collectivités, les distributeurs d'eau, les professionnels mais aussi les particuliers.

**Louardi BOUGHEDADA**

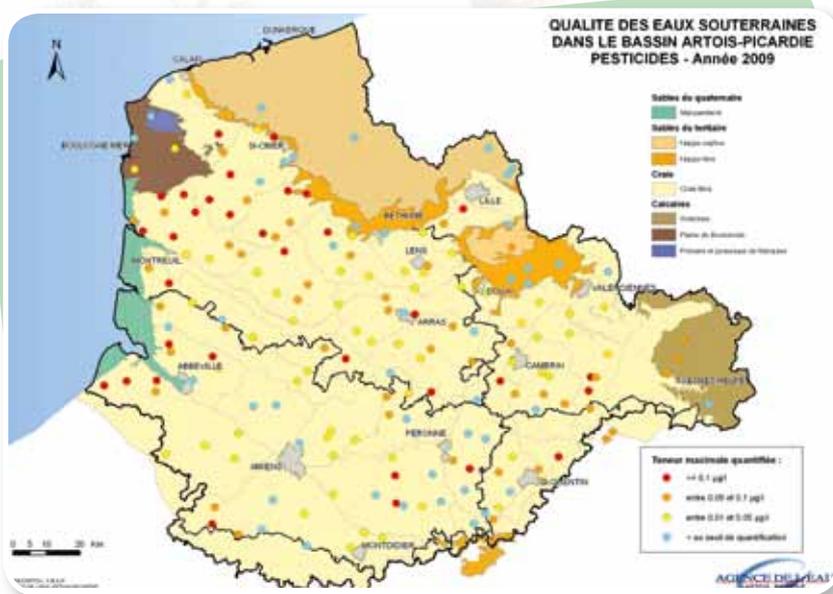
Président  
de la Commission  
Locale de l'Eau

## L'eau que l'on ne voit pas : l'eau souterraine

Dans le bassin Artois Picardie, l'eau potable provient essentiellement de l'eau souterraine mal répartie. En effet, alors que l'exploitation de cette ressource se situe principalement dans le département du Pas de Calais, les besoins en eau les plus importants se font sentir dans le Nord.

Le niveau de la nappe en profondeur est directement lié aux précipitations. Or, la nappe de la Craie, la plus exploitée, dite « libre », est sensible aux pollutions de surface. La progression de l'eau dans le sous-sol lors des mois les plus pluvieux suit donc la migration des pollutions vers la nappe comme les nitrates ou les produits phytosanitaires non assimilés par les plantes en période hivernale.

Les difficultés d'approvisionnement en eau potable surviennent généralement en raison de problème de qualité des eaux et non pas d'un problème quantitatif. Les actions préventives, à la fois sur les eaux souterraines et les eaux de surface, restent alors les plus efficaces pour préserver la qualité de l'eau et donc la quantité d'eau.



**Objectifs des masses d'eau**  
(source SDAGE Artois Picardie approuvé en 2009)

Masses d'eaux souterraines		Masses d'eaux superficielles	
La Craie	Les Sables du Landénien	Le Delta de l'Aa	La Hem
Bon état quantitatif atteint en 2015	Bon état quantitatif atteint en 2015	Bon potentiel écologique atteint en 2027	Bon état écologique atteint en 2015
Bon état chimique atteint en 2027	Bon état chimique atteint en 2015	Bon état chimique atteint en 2027	Bon état chimique atteint en 2015
Bon état global en 2027	Bon état global en 2015	Bon état global en 2027	Bon état global en 2015

# Collectivités, professionnels et particuliers : Comment économiser l'eau ?

## Collectivités :

Les communes regroupées ou non en Syndicats des eaux et leur prestataire privé éventuel sont responsables de l'alimentation en eau potable entre le point de captage et le compteur de l'abonné, elles doivent s'assurer que l'eau n'est pas perdue ou gaspillée en chemin. Des travaux sont donc menés par les collectivités compétentes afin d'améliorer continuellement la performance du réseau de distribution. Le SAGE rappelle que les efforts dans ce sens doivent se poursuivre.

Les collectivités d'une manière générale se doivent de donner l'exemple en matière d'économie d'eau. Elles disposent de divers moyens :

- dispositifs de réduction des débits sur les becs de robinets (économiseur)
- récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics pour l'usage des toilettes, le nettoyage de la voirie ou l'arrosage des espaces verts
- systèmes d'arrosage automatique des espaces verts, choix de plantes peu consommatrices en eau, utilisation de paillage etc.
- charte des bonnes pratiques économes en eau dans les jardins familiaux
- ...

## Professionnels :

Les usages de l'eau sont très différents selon le secteur et la nature de l'activité industrielle : par exemple l'industrie agroalimentaire utilise souvent de grandes quantités d'eau d'une bonne qualité. Toutefois, chaque année, des millions de m<sup>3</sup> d'eau potable sont utilisés par des entreprises pour par exemple nettoyer divers matériels. Le SAGE propose donc de substituer l'usage de l'eau potable par de l'eau de pluie. L'action des industriels passe également par la formation du personnel aux économies d'eau, le recyclage de l'eau, le refroidissement en circuit fermé, l'utilisation de nettoyeurs à haute pression, etc.

## Particuliers :

Sans toucher à notre confort de vie ou à notre hygiène, l'objectif des économies d'eau c'est à la fois :

- préserver notre ressource en eau dans l'intérêt général,
- réduire la facture d'eau dans l'intérêt personnel.

Pour savoir si vous êtes économes en eau ou non, comparez votre consommation à celle de référence qui est de 120 m<sup>3</sup>/an/foyer. Si vous pensez faire attention à ne pas gaspiller l'eau, peut-être avez-vous des fuites au niveau de vos robinets ou WC... ?

Le top pour économiser l'eau ! c'est l'équipement des douches, WC et lavabos : le volume économisé est en effet de l'ordre d'un tiers de 120 m<sup>3</sup>/an, soit 40 m<sup>3</sup>/an ! Alors pensez à installer une douchette économe, une chasse d'eau à double commande (3 / 6 L) et un réducteur de débit sur les becs des robinets. Ces équipements très économes adaptables sur les sanitaires permettent aussi de faire des économies d'énergie.

Laisser couler un robinet inutilement pendant 2 minutes par jour ? c'est 25 litres d'eau gaspillés. Si ce gaspillage est fait tous les jours, c'est presque 10 000 litres perdus sur l'année. Il est donc important de fermer le robinet quand on se brosse les dents, quand on se savonne les mains ou encore pendant la vaisselle.

Autre truc : Pensez à récupérer l'eau après avoir lavé salades et légumes puis arroser vos jardinières et plantes vertes qui apprécieront cette eau souvent riche en éléments minéraux ! Ou encore, plutôt que d'utiliser l'eau potable au robinet, récupérez l'eau de pluie pour arroser le jardin ou nettoyer la voiture.

Pour en savoir plus ? voici le site Internet suivant en Gironde <http://www.jeconomiseleau.org/>



Le Lycée HQE de Calais Léonard de Vinci récupère les eaux de pluie pour les toilettes et l'arrosage.

# Un Diagnostic Territorial Multi Pression

## Mieux comprendre pour préserver durablement la ressource en eau



Un Diagnostic Territorial Multi Pression (DTMP) recense de manière exhaustive toutes les sources de pollution présentes sur le champ captant : domestiques, industrielles et agricoles. Le bassin versant retenu pour l'étude correspond aux limites de ruissellement de toutes les eaux de pluies vers les captages. Le DTMP comprend :

- un état des lieux des eaux souterraines, des eaux superficielles, de l'occupation du sol, des risques d'érosion... ;
- une identification des zones où la nappe est la plus sensible aux pollutions ;
- un recensement de toutes sources de pollutions existantes ou potentielles : assainissement urbain, décharges sauvages, gestion des espaces (produits phyto), effluents d'élevage, captages abandonnés etc.

Le DTMP est finalisé sur le secteur des captages d'eau potable de Houlle - Moulle. Cette étude est pilotée par le SMAERD (syndicat mixte

d'alimentation en eau de la région de Dunkerque) et la CASO (communauté d'agglomération de St Omer), la Lyonnaise des Eaux étant le maître d'œuvre de certains volets.

Le lancement du DTMP sur le champ captant de Guînes - Hames Boucres et St Tricat, alimentant l'agglomération du Calaisis, complètera le diagnostic des captages compris dans le périmètre du SAGE Delta de l'Aa. Il sera piloté par la Ville de Calais avec l'aide de son prestataire la société des « Eaux de Calais ».

La suite opérationnelle de ce diagnostic, c'est le programme ORQUE (Opération de reconquête de la qualité de l'eau) qui sera mis en place début 2011 sur le secteur prioritaire du champ captant de Houlle - Moulle. Ce programme fait l'objet d'une convention entre les maîtres d'ouvrage et l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il sert à préserver les champs captant par la mise en place d'actions visant à réduire l'impact des différentes activités humaines (l'industrie, l'artisanat, l'assainissement, les programmes d'urbanisation, l'agriculture) sur la qualité de l'eau.



# Fiche action N°5 :

## Réaliser un plan de désherbage

**Maîtres d'ouvrage** : Intercommunalités du périmètre du SAGE, gestionnaires d'espaces (SNCF, Conseils Généraux, Voies Navigables de France)

**Financeurs** : Subventions disponibles auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Régional Nord Pas de Calais pour la réalisation des plans de désherbage, la Charte et l'acquisition de matériel alternatif.

**Objet** : Ce projet s'inscrit dans une perspective globale d'atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique des masses d'eau, définis dans la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et déclinés dans le SDAGE Artois-Picardie approuvé en 2009. Approuvé le 15 Mars 2010, le SAGE du Delta de l'Aa énonce également :

- mettre en place des plans de désherbage dans un objectif de réduction des doses et de baisse des concentrations des produits dans l'eau (mesure I. 2. 7. et fiche action N°5),
- développer des techniques alternatives fiables au désherbage chimique pour lutter contre les ravageurs et espèces indésirables (mesure I. 2. 1.)
- proposer une formation sur l'usage raisonné des « produits phytosanitaires » auprès des agents publics (mesure I. 2. 9)

Ce nouveau plan d'entretien des espaces publics permet d'identifier les surfaces à désherber, les zones à risques de transferts de



pollution et enfin de planifier des solutions techniques permettant de réduire ces risques.

Dans le cadre du SAGE Delta de l'Aa, agir auprès des « têtes de réseau », représentées par les 9 intercommunalités, apparaît le plus pragmatique et le plus pertinent (pour mémoire, il y a 104 communes dans le périmètre du SAGE). La collectivité se doit en effet d'être exemplaire en matière écologique tout en assurant le maintien de la « propreté » de l'espace public.

L'objectif reste à terme de disposer de tous les moyens limitant l'usage des produits phytosanitaires pour gérer les espaces. L'action passe par la formation du personnel, la planification des mesures préventives, le test de différentes méthodes alternatives et l'échange d'expériences. Enfin parallèlement, il faut apprendre à la population à être plus tolérante. Cette fiche action inscrite au SAGE est fondamentale à la fois pour la santé publique et la qualité des eaux rejetées vers la mer.



Traitement interdit de l'allée car il y a moins de 5 mètres par rapport au plan d'eau

### Plan Ecophyto-2018 :

**un engagement pour réduire l'utilisation des désherbants chimiques**

Ce plan vise à diminuer de 50 % l'usage des pesticides avant 2018 aussi bien en agriculture qu'en zones non agricoles (espaces publics des collectivités, routes et autoroutes, SNCF, VNF, particuliers et jardiniers amateurs). Il constitue un des objectifs « phare » du Grenelle de l'Environnement, dans la mesure où les pesticides sont aujourd'hui présents dans 90% des cours d'eau et 50% des eaux souterraines en France.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet du Ministère : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018,510>

# Fiche action N°26 :

## Mise en place d'outils de communication

**Maître d'ouvrage :** SMCO/SAGE

**Financeurs :** Agence de l'Eau Artois Picardie et Conseil Régional Nord Pas de Calais

**Objet :** Deux actions de sensibilisation du SAGE sont en cours : une offre d'animations scolaires auprès des cycles 3 (CE2, CM1 et CM2) et la création d'un site Internet dédié au SAGE Delta de l'Aa. Le Schéma annonce en effet la mise en œuvre de :

- la mesure V. 2. 1. « mettre en œuvre toute action de sensibilisation au regard des enjeux du SAGE, des enjeux mondiaux de l'eau à destination des scolaires à tous les niveaux. Privilégier des programmes pluriannuels pédagogiques de sensibilisation sur l'eau. »
- la mesure V. 2. 6. « développer le support Internet voué au SAGE, son rôle, ses effets, son contenu, le contexte réglementaire ».



Projet de page pour le futur site Internet du SAGE



Les animations scolaires seront proposées et organisées par nos trois partenaires pédagogiques : la Maison de l'Environnement à Dunkerque, le CPIE Flandre Maritime et le réseau de l'Association le Savoir Vert. Il s'agit de sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

- découvrir ou redécouvrir les mécanismes du cycle de l'eau ;
- comprendre le parcours de l'eau dans l'environnement urbain et rural (les milieux aquatiques, la pollution, la production d'eau potable, son utilisation, son épuration...);
- les inciter à adopter des comportements « éco-citoyens » (actions pour réduire sa consommation en eau par la facture d'eau, recherches des fuites etc.).

Maison de l'Environnement :  
[www.maison-environnement.org/](http://www.maison-environnement.org/)

CPIE Flandre Maritime :  
[www.cpieflandremaritime.fr/](http://www.cpieflandremaritime.fr/)

Savoir Vert : <http://www.savoir-vert.asso.fr/>

### Liste des circonscriptions sur le périmètre du SAGE Delta de l'Aa :

Dans le Nord	Dans le Pas de Calais
Dunkerque Bergues	Audruicq
Dunkerque Gravelines	Calais 1
Dunkerque Grande-Synthe	Calais 2
Dunkerque Petite Synthe	Calais ASH
Dunkerque Centre	Saint Omer 1
Dunkerque Coudekerque Branche	Saint Omer 2
St Pol sur Mer Fort Mardyck	

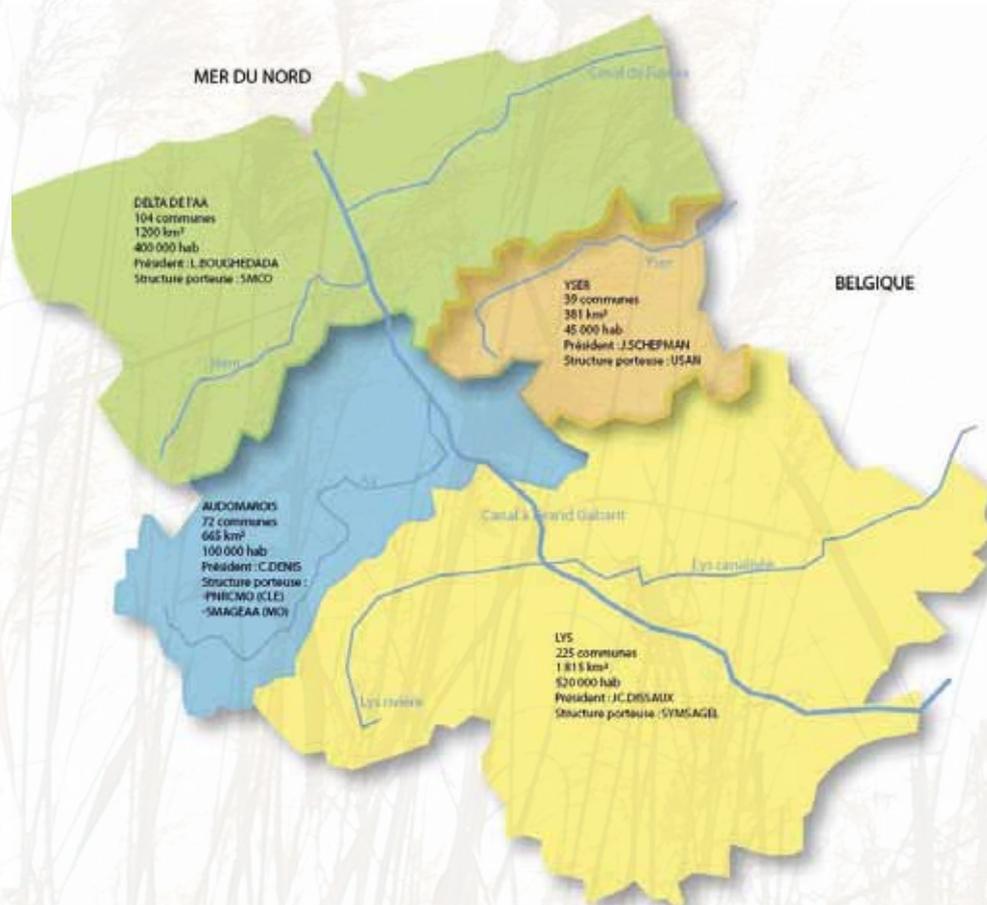
# Association des présidents des Commissions Locales de l'eau des SAGE de l'Audomarois, Delta de l'Aa, Lys et Yser

Au vu des relations hydrauliques étroites qui existent entre ces 4 territoires, les présidents de CLE Monsieur Denis, Monsieur Dissaux, Monsieur Boughedada et Monsieur Schepman concrétisent leur collaboration par la création d'une Association inter-SAGE.

En effet, les compétences de nos 4 SAGE en matière de gestion de l'eau sont transversales et dépassent les frontières administratives. Objectifs ?

- Protection des champs captant ;
- Régulation des échanges d'eau en période normale, de crue et d'étiage et coopération transfrontalière ;
- Préservation et / ou restauration de la qualité des eaux ;
- Mise en œuvre d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) InterSAGE.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la fiche action N°1 du SAGE Delta de l'Aa « création d'un comité de solidarité des champs captant » et la fiche action N°12 « création d'une veille technique pour prévenir les risques d'inondation et de submersion marine ».



# Retour des enquêtes de satisfaction sur « Ici et l'Aa »

15 enquêtes nous ont été retournées pour donner un avis sur le contenu de la Lettre d'informations du SAGE « Ici et l'Aa ». Ce bulletin est diffusé deux fois par an depuis déjà 6 ans !



D'une manière globale, la conception de la lettre est appréciée et obtient une note moyenne de 8/10 !

Des suggestions de thèmes à aborder dans les prochains numéros ont été mises en avant : le DTMP en cours sur Houille Moulle,

les waterings, la réglementation et la bonne gestion des mares et des zones humides, l'eau et l'industrie, les aménagements urbains, les projets concrets menés dans le cadre du SAGE, la portée juridique des SAGE, qui fait quoi dans le domaine de l'eau ?, l'assainissement non collectif, la réglementation sur le curage des cours d'eau, la trame verte et bleue / la biodiversité ....

Evoquer les expériences locales fait également l'unanimité dans les réponses reçues.

La lettre tâchera donc de poursuivre dans cette voix et de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Merci pour vos contributions ! Vos réponses confortent l'importance des enjeux de l'eau et du SAGE qui aide à atteindre des objectifs ambitieux en mobilisant tous les acteurs concernés.

Et pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous attendons les réponses à l'enquête de satisfaction toujours téléchargeable sur le site Internet du SAGE :

[www.sm-cote-opale.fr](http://www.sm-cote-opale.fr) / rubrique « Sage Delta de l'Aa » / rubrique « Téléchargements »

## Dans le département du Pas-de-Calais 59 communes

Alembon, Alquines, Andres, Ardres, Les Attaques, Audrehem, Audruicq, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bonningues les Ardres, Bonningues les Calais, Bouquehault, Brèmes, Calais, Campagne les Guînes, Clerques, Coquelles, Coulogne, Escoeuilles, Fréthun, Guemps, Guînes, Hames Boucres, Haut Loquin, Herbinghen, Hocquinghen, Journy, Landrethun les Ardres, Licques, Louches, Marck, Muncq Nieurlet, Nielles les Ardres, Nielles les Calais, Nordausques, Nortkerque, Nouvelle Eglise, Offekerque, Oye Plage, Peuplingues, Pihen les Guînes, Polincove, Quercamps, Rebergues, Recques sur Hem, Rodelinghem, Ruminghem, Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Omer-Capelle, Saint-Tricat, Sangatte, Sanghen, Surques, Tournehem sur la Hem, Vieille Eglise, Zouafques, Zutkerque

## Dans le département du Nord 45 communes

Armbouts-Cappel, Bergues, Bierne, Bissezele, Bourbourg, Bray-Dunes, Brouckerque, Cappelle-Brouck, Cappelle la Grande, Coudekerque, Coudekerque-Branche, Craywick, Crochte, Drincham, Dunkerque, Eringhem, Fort-Mardyck, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Holque, Hondschoote, Hoyville, Killeme, Leffrinckoucke, Looberghe, Loon-Plage, Merckeghem, Millam, Les Moères, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pierre-Brouck, Saint-Pol-sur-Mer, Socx, Spycker, Steene, Tétéghem, Uxem, Warhem, Wulverdinghe, Zuydcoote



Pour tout renseignement ou demande de document, contactez votre interlocutrice

Anne LECOEUICHE, l'animatrice du SAGE du Delta de l'Aa  
Tél. 03-28-62-72-14 - Fax 03-28-62-71-76  
E-Mail : [anne.lecoeuiche@sm-cote-opale.fr](mailto:anne.lecoeuiche@sm-cote-opale.fr)  
[www.sm-cote-opale.fr](http://www.sm-cote-opale.fr)

Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie, du Conseil Régional et des intercommunalités adhérentes au SAGE.



Syndicat Mixte de la Côte d'Opale  
Intercommunalité : Calais, Dunkerque, Marbourg



Syndicat Mixte de la Côte d'Opale  
SAGE du Delta de l'Aa  
Pertuis de la Marine B.P. 85530  
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Directeur de publication :  
M. Louardi BOUGHEDADA

Comité de rédaction :  
Groupe de rédaction du SAGE

Crédit photos : SMCO, Agence de l'Eau Artois Picardie, FREDON Nord Pas de Calais, CPIE Flandre Maritime

Conception / création / impression :  
Imprimerie Graphicap

Imprimé sur papier recyclé  
ISSN en cours